

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.178

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	20	Pour :	20
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : AVANCE SUR SUBVENTION FESTIVAL DE GUITARE

Exposé :

L'association APG Sud organise du 14 au 24 Mars 2024 une nouvelle édition du Festival de Guitare d'Aucamville et du Nord Toulousain, auquel la mairie d'Aucamville apporte son concours financier.

Dans l'attente de l'examen de la subvention sollicitée pour 2024, l'association APG Sud a besoin dès janvier 2024 de pouvoir disposer de fonds pour engager les premières dépenses relatives au festival. Il est donc proposé d'attribuer une avance sur cette subvention, pour un montant de 8 000 €.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu l'avis du bureau municipal du 12 décembre 2023,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver le versement d'une avance sur la subvention 2024 liée à l'organisation du Festival de guitare pour un montant de 8 000 euros.

Article 2 : d'inscrire la dépense au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement